



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur du Règlement numéro 552-18

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Cantley, lors de sa séance ordinaire du 13 mars 2018, a adopté le Règlement numéro 552-18 modifiant le règlement numéro 515-16 concernant la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Cantley - Résolution numéro 2018-MC-R109;

QUE le Règlement numéro 552-18 entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la Maison des bâtisseurs située au 8, chemin River à Cantley durant les heures d'ouverture et sur le site Internet à l'adresse [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca) sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 14 mars 2018

\_\_\_\_\_  
Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier

.....

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Daniel Leduc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 552-18 est affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Cantley, ce 14 mars 2018

\_\_\_\_\_  
Daniel Leduc  
Directeur général et secrétaire-trésorier